

## Circulaire de rentrée 2010/2011

Madame, Monsieur,  
Cher(s) Parent(s),

Dans quelques jours, le Directeur, les Enseignants, les Educateurs et le Personnel du Collège de Zillisheim seront heureux d'accueillir vos enfants pour la nouvelle année scolaire.

Les informations qui suivent vous permettront de préparer au mieux la rentrée avec eux.

### **Programme de la rentrée :**

Les parents des élèves de CM2 qui le désirent peuvent participer à la matinée de rentrée de leur enfant et (ou) participer au repas à la cantine.

### **Jeudi 02 septembre**

La journée du jeudi 02 septembre est exclusivement consacrée aux élèves du CM2, de 6<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup>.

### **Le ramassage scolaire ne fonctionne que pour le retour**

- 08h30 à 8h45 : Accueil des élèves et des parents par le chef d'établissement
- 08h45 à 10h00 :
  - Les élèves : accueil par les enseignants.
  - Les parents : présentation des personnels et de leur fonction dans l'établissement.
- 10h20 à 12h05 :
  - Les élèves sont pris en charge par le personnel d'éducation
  - Les parents : accueil par les enseignants, présentation de l'année, exigences etc.
- 12h10 à 13h45 : Repas pour les demi-pensionnaires. Les parents qui le désirent ainsi que les élèves non inscrits à la cantine (externes) peuvent réserver leur repas au moyen du talon ci-dessous.
- 13h45 à 15h15 : Cours pour les élèves
- 15h30 : Départ des bus

Pas d'étude du soir le premier jour.

*NB : merci de bien vouloir préciser à votre enfant s'il doit rentrer seul à la maison, si vous venez le chercher à 15h30 ou s'il doit prendre le bus.*

### **INDICATIONS PRATIQUES**

#### **Horaires d'une journée type (à partir du vendredi 03 septembre) :**

- 08h15 à 12h05 : Cours
- 12h10 à 13h40 : Pause « déjeuner »
- 13h45 à 15h30 : Cours
- 15h50 à 16h40 : Etude obligatoire les lundi, mardi et jeudi (facultative le vendredi)
- 16h45 à 17h35 : Etude facultative

Les élèves ont cours le mercredi matin, mais n'ont pas cours le samedi.

### **Contact Parents-Professeurs**

Les parents accorderont toute l'attention nécessaire aux notes ainsi qu'aux observations portées dans le carnet de correspondance.

Ils n'hésiteront pas à prendre contact avec les professeurs si des difficultés sérieuses apparaissent. Ils pourront également solliciter un rendez-vous auprès du Chef d'Etablissement.

### **Entrée et sortie des élèves**

Les élèves prenant les transports scolaires attendent le bus dans la cour du collège, les autres élèves entrent et sortent par l'accueil.

A partir de 07h45 et de 13h30, pour des raisons de sécurité et pour ne pas gêner la circulation, les élèves rentreront directement dans la cour et ne s'attarderont pas devant le Collège.

Pour les mêmes raisons, à la fin des cours, à 12h05, à 16h40 et à 17h35, ils quitteront immédiatement l'établissement.

### **Circulation des véhicules et stationnement**

Pour une plus grande sécurité des élèves, il est souhaitable que les parents qui amènent leur enfant en voiture ne traversent pas le pont et le déposent bien avant.

### **A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)**

Le Directeur tient à souligner combien il apprécie la participation des parents aux divers comités qui se mettent en place chaque année. Il remercie par avance tous ceux et toutes celles qui ont déjà accepté ou accepteront de s'engager dans l'A.P.E.L.

Il compte notamment sur une assistance nombreuse des parents à l'assemblée Générale de l'A.P.E.L.

### **Livres scolaires**

Les livres sont gratuits et fournis par l'établissement le jour de la rentrée.

Les élèves couvriront ces livres et en prendront le plus grand soin. Toute perte ou détérioration entraînera le remplacement ou la réparation des manuels à la charge de la famille.

*Apprendre à respecter les livres ou tout autre matériel, c'est apprendre à se respecter soi-même et à respecter autrui.*

### **Matériel à apporter le jour de la rentrée**

Le 1<sup>er</sup> jour de classe, les élèves emporteront :

- Pour les 7.1 : toutes leurs affaires de classe à l'exception du dictionnaire et des affaires de sport.
- Pour les 7.2 : veuillez vous référer à la liste des fournitures distribuée au mois de juin avec le complément de dossier d'inscription, (seule une partie du matériel est à apporter le jour de la rentrée).

### **Restauration scolaire**

L'enseignant remettra à chaque élève une carte magnétique nominative qui lui permettra d'accéder au restaurant scolaire ainsi qu'à l'établissement en dehors des heures normales d'ouverture. L'élève gardera cette carte pendant toute sa scolarité. En cas de perte ou de dégradation, le renouvellement de la carte sera facturé 20€.

### **C.D.I. (centre de documentation et d'information).**

Les professeurs documentalistes sont à la disposition des élèves de 08h15 à 17h35 sauf entre 12h00 et 13h10.

Le C.D.I. est fermé pendant les récréations.

Le C.D.I. accueille en priorité les élèves désireux d'entreprendre un travail de recherche et de documentation ainsi que les classes accompagnées de leur professeur pour des séquences pédagogiques.

### **Transport**

En cas de problème avec les transports scolaires, n'hésitez pas à prendre contact avec Mr DRAXEL.

### **Téléphones portables**

L'utilisation des téléphones portables et des baladeurs est interdite dans l'établissement. En cas de perte ou de vol, l'établissement décline toute responsabilité.

### **Facturation**

2 factures vous seront envoyées pendant l'année scolaire : une facture principale en octobre correspondant aux redevances globales annuelles, déduction faite de l'acompte versé, puis une facture de régularisation en mars, si nécessaire, correspondant à des frais complémentaires.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Pour les familles ayant opté pour le paiement par prélèvement automatique, le règlement se fera par 7 mensualités de novembre à mai (le 5 de chaque mois).
- Pour les familles ayant choisi de payer par chèque, le règlement se fera trimestriellement, le 15 novembre, le 15 février et le 15 mai.

### Vidéosurveillance

Les accès de l'établissement sont placés sous vidéosurveillance.

### Site Internet

L'adresse du site Internet du Collège est : [www.college-zillisheim.com](http://www.college-zillisheim.com)

Vous pouvez consulter sur le site : les circulaires, les manifestations rythmant la vie de l'établissement (voyages scolaires, transports scolaires, fêtes), toutes informations utiles en cas d'événements majeurs...

### Calendrier des vacances scolaires 2010/2011

*Attention, ces dates, données à titre indicatif, sont susceptibles d'être légèrement modifiées.*

**Vacances de la Toussaint :** du vendredi 22 octobre 2010 après les cours, au jeudi 04 novembre 2010 au matin

**Vacances de Noël :** du jeudi 16 décembre 2010 après les cours, au lundi 03 janvier 2011 au matin

**Vacances d'Hiver :** du vendredi 18 février 2011 après les cours, au lundi 07 mars 2011 au matin

**Vacances de Printemps :** du vendredi 15 avril 2011 après les cours, au lundi 02 mai 2011 au matin

**Vacances d'Été :** du vendredi 1er juillet 2011 après les cours.

La publication de ces dates devrait vous permettre d'organiser vos congés et vos vacances en conséquence.

Je vous demande formellement de ne pas anticiper les congés officiels. L'Inspection d'Académie n'accorde d'autorisation d'absence que dans des cas tout à fait exceptionnels.

### Dates à retenir :

- Photos de classes : début septembre

- Journée pédagogique pour les enseignants : vendredi 17 décembre : pas de cours pour les élèves.

**Il est à noter qu'il n'y aura pas de pont cette année scolaire.**

Bonne fin de vacances...

Le Chef d'Etablissement,  
Henri WISNIEWSKI

✂-----

**TALON A RETOURNER AU SECRETARIAT DU COLLEGE POUR LE 27 AOÛT AU PLUS TARD**

***REPAS DE MIDI AU SELF DU COLLEGE Jeudi 02 septembre  
Concerne les parents des élèves de 7è + les élèves externes de 7è***

Mme/M..... parent(s) de

l'élève ..... entrant en classe de ..... au Collège Episcopal de Zillisheim à la rentrée 2010

Souhaite(nt) prendre le repas de midi, le jeudi 02 septembre 2010 à la cantine du Collège.

- Nombre de personnes (parent(s)) : .....

(élève(s) externes) : .....

(Ne pas indiquer les élèves demi-pensionnaires qui sont comptabilisés d'office)

**Prix du repas : 7,10 € à régler par chèque ou en espèces le jour même à l'entrée de la cantine.**

A ..... Le ..... Signature